

34. QUESTION ECRITE

**du groupe UDC, par le député Jean-Luc Addor, concernant la famille Cvetkovic:
pourquoi un permis humanitaire? (14.12.2012)**

Si l'on en juge par ce que les membres du Grand Conseil ont pu savoir de la situation de la famille Cvetkovic, les conditions d'un renvoi semblaient manifestement réunies, au contraire des conditions d'octroi d'un permis humanitaire.

Conclusion:

1. Pour quels motifs l'Office fédéral des migrations a-t-il finalement octroyé un tel permis le 22 novembre 2012?
2. Le Conseil d'Etat ne craint-il pas qu'une telle exception ne fasse école et qu'elle contribue à porter un coup supplémentaire à la crédibilité de la politique suisse d'immigration?

Sion, le 14 décembre 2012
(09h00)

Groupe UDC, par
Jean-Luc Addor, député